

## Prix Guy Carcassonne 2020 du meilleur article constitutionnel

En partenariat avec *Le Monde* et la revue *Pouvoirs*

### Règlement

#### Article 1 – Objet

---

Le Prix Guy Carcassonne récompense chaque année l'auteur d'un article de presse inédit de 5 000 signes maximum espaces compris (hors titre) portant sur une question constitutionnelle, *lato sensu*, liée à l'actualité française ou étrangère. Cet article doit aider à faire comprendre au plus grand nombre les enjeux juridiques, politiques, sociaux posés par cette question constitutionnelle.

#### Article 2 – Jury

---

Le Prix Guy Carcassonne est décerné par un jury constitué de deux membres du comité de rédaction de la revue *Pouvoirs* et du Club des juristes, d'un membre de la rédaction du journal *Le Monde*, de journalistes, de professeurs de droit public ou science politique et de représentants institutionnels.

#### Article 3 – Récompense

---

Le Prix est doté de 1 500 € par le Club des juristes. Le lauréat se voit remettre de grands ouvrages de droit. Son article est en outre publié dans le journal *Le Monde* et sur les sites internet de la revue *Pouvoirs* et du Club des juristes.

#### Article 4 – Candidatures

---

Les candidatures sont déposées jusqu'au 31 décembre 2020 inclus. Les candidatures reçues après la date limite ne seront pas examinées par le jury.

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés *via* le formulaire dédié sur le site du Club des juristes.

Ils doivent impérativement comprendre :

- Les coordonnées du candidat : nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone
- Le titre de l'article
- L'article dans le champ du formulaire prévu à cet effet, ne dépassant pas les 5 000 signes

Un même auteur ne peut déposer qu'un seul dossier de candidature.

Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les contraintes de forme (format, nombre de signes, etc.) ne seront pas pris en compte.

#### Article 5 – Présélection

---

Les articles sont transmis à tous les membres du jury. Chaque membre du jury attribue à chaque article la note de A, B ou C.

Les articles recevant au moins 3 A font l'objet d'une discussion entre les membres du jury. La délibération du jury se fait à huis clos.

#### **Article 6 – Délibération**

---

L'élection du lauréat du Prix Guy Carcassonne est acquise lors de la réunion du jury, dès lors que la majorité absolue des suffrages est obtenue et ce, dans la limite de trois tours. Au troisième tour, l'article arrivé en tête est primé si la majorité absolue des suffrages n'a pu être acquise.

#### **Article 7 – Remise du Prix**

---

Le nom du lauréat sera rendu public suite à la remise du Prix, au mois de mars 2021. Le lauréat sera préalablement informé par téléphone par le Club des juristes.